



visa DG-B : *DA*

NOTE CIRCULAIRE

N°004/DO/JPM/Ilmc/2011/ANAC/DS *JPM*

THEME

DELIVRANCE DES AUTORISATIONS DE SURVOL ET D'ATTERRISSAGE

DESTINATAIRES

- Exploitants aériens
- Prestataires de Services

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile a le plaisir de vous informer qu'il est désormais possible de solliciter et retirer les Autorisations de Survol et d'Atterrissage en week-end, les jours fériés ainsi qu'après 15h30, heure de fermeture des bureaux.

Cette disposition est de nature à faciliter le déroulement des vols urgents.

A cet effet, une permanence est mise en place et affichée dans nos locaux en vue de répondre à ces sollicitations. Toutefois, toute demande d'Autorisation de Survol et d'Atterrissage formulée et/ou retirée en dehors des heures d'ouverture des bureaux sera *majorée de 15%*.

Les personnes à contacter sont les suivantes:

- **Monsieur Emile NGALEBIGA :** +241.07.08.88.36
- **Madame Françoise MAVIOGA :** +241.07.75.38.43 / 06.04.35.29
- **Monsieur Jean Paul MATSOUNGOU :** +241.07.47.15.79 / 06.26.99.92

Contact ANAC

Agence Nationale de l'Aviation Civile
B.P. 2212 Libreville (Gabon).
Tél. : (241) 44 54 00 / (241) 44 56 54 –
Poste 3006
Fax : (241) 44 54 01
E-mail : anac@anac-gabon.com
Site : www.anac.ga

LISTE DE DIFFUSION

GABON AIRLINES	ETHIOPIAN AIRLINES	GABON HANDLING SERVICE
AFRIJET	KENYA AIRWAYS	BUREAU DE PISTE ASECNA
N2AG	SOUTH AFRICAN AIRWAYS	
AIR SERVICES	AIR NIGERIA	
NRT	CEIBA INTERCONTINENTAL	
ALLEGIANCE	LUFTHANSA	
SCD AVIATION	EQUAFLIGHT	
SKY GABON	REPRESENTATION ASECNA	
AFRIC AVIATION	DELEGATION ASECNA	
SOLENTA AVIATION	ADL	
ROYAL AIR MAROC	HPG	
AIR FRANCE	GABON FRET	
AIR BURKINA	COREX	
AIR MALI	GETMA	
ASKY AIRLINES	SAGA	

Fait à Libreville, le 14 février 2011

Le Directeur Général

Dominique OYINAMONO

Dominique OYINAMONO